

Décision Générale colonial

Décision n° n°23 mutations,

n°23

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 7 novembre 1923
Numéro JO n° 324 du 30/11/1923	Date du numéro 30 novembre 1923

TEXTE INTÉGRAL

M. Dupont, commis de 2° classe et M. Ricou, commis de 3° classe des douanes sont mis à la diposition du Chef du service des douanes et contributions, a M. Phlippeau, agent contractuel, est mis à la disposition du Secrétaire général,